VENDREDI 23 OCTOBRE 2015 : 10H30-12H00

CINEMA ET CREATION : QUEL CINEMA VOULONS-NOUS POUR LES 25 ANS A VENIR ?

La loi sur la liberté de création est en cours d'adoption au Parlement, et devrait poser un cadre positif pour l'avenir de la culture en France. Pour ce qui concerne le cinéma : plus de liberté, plus de transparence, plus de responsabilité pour certains maillons de la chaîne de droit (disponibilité des œuvres, encadrement de la tarification en salles, etc.)... Les assises de la diversité, suite à la tribune de Vincent Maraval, ont été à l'origine de certains de ces aménagements, et ont aussi abouti à un certain nombre de réformes plus directes (mesures de limitation des salaires, renforcement des fonds propres, incitation à la mise en commun des moyens, etc.).

Mais quels chantiers reste-t-il encore à mener pour permettre au fameux système du cinéma français d'être encore pertinent et efficace, et accompagner au mieux ceux qui fabriquent les films et participent à leur diffusion ?

I. Mieux financer nos films

a. Le modèle Bonnell

L'implication des producteurs aux côtés de distributeurs dans le cadre des modèles de financement Bonnell permettrait-il une prise de risque commune ? En effet, la mise en commun des moyens pour financer non seulement la fabrication de l'œuvre, mais aussi sa mise en avant, au bénéfice de sa visibilité et de son exploitation commerciale, n'aurait-elle pas pour vertu de réaligner les intérêts entre ces partenaires ?

Seulement est-il possible de le mettre en place, compte tenu des actuels schémas de financement?

Quels sont les schémas qui permettront une rémunération plus équitable et un alignement des intérêts ?

b. L'évolution du Crédit d'impôt cinéma

Le projet de loi de finances (PLF) de fin d'année présenté par le gouvernement au Parlement intègre une amélioration substantielle du crédit d'impôt, avec notamment un fort assouplissement sur le critère de langue :

- le taux passe à **30% pour le cinéma dans son ensemble et le plafond passe à 30 M€.**
- **l'éligibilité n'est plus limitée aux films en langue française :**
  - si le choix d'une autre langue correspond à un **besoin du scénario** ;
  - le film est un long métrage d'**animation ;**
  - le film est assimilable à une animation, i.e. il comporte **de « forts effets visuels »** ;

L'amélioration devrait rendre la France bien plus compétitive dans la concurrence fiscale existante en Europe. Toutefois, dans le contexte du tournage prochain de Valérian par Luc Besson, cela peut apparaître comme une mesure ad hoc. Le reste du cinéma peut-il aussi en tirer bénéfice ? La liberté donnée aux créateurs est-elle réelle ? Souhaitée ? Porte-t-elle en elle-même des risques ? Est-ce perdre une des conditions de l'exception culturelle, en mettant en risque la diversité culturelle reposant beaucoup sur le critère de langue pour la Commission européenne.

c. L'évolution de l'agrément

La Présidente du CNC Frédérique Bredin a confié à Alain Sussfeld une mission pour mettre en œuvre une évolution de l'agrément, dont la dernière réforme date de 1999..

Il devra certainement prendre aussi en considération l'évolution du crédit d'impôt et rendre compatibles les deux systèmes. Les discussions en œuvre depuis 2008 au moins présageaient déjà d'évolutions du barème

de points sur le critère de la langue. Au-delà d'un maintien du système de soutien dans son rôle de garde-fou, pour éviter le « tout anglais » qui pourrait tenter producteurs, distributeurs et exportateurs dans un but de maximisation des recettes futures, qu'attend-on de cette réforme ?

Un renforcement de l'effet relocalisant du barème, en particulier pour les dépenses d'effets spéciaux ? Une meilleure prise en compte de certaines dépenses qui permettrait de mieux appréhender la question du plafond d'intensité d'aide à 50 ou 60% ? Un système de bonus/malus permettant d'inciter les producteurs à rentrer dans le jeu du système vertueux français, et à ne pas l'abîmer dans le seul souci d'optimiser le financement ?

II. Mieux diffuser nos films

Une obligation de moyen pour les ayants-droit de permettre la continuité de la disponibilité des œuvres est aussi en cours de discussion dans le cadre de la loi sur la liberté de création. La disponibilité permanente des films doit-elle être un objectif ? Dans un contexte de piratage à peine endigué, il semble que l'évidente réponse doit être oui. Pourtant tout le monde ne s'y accorde pas…

a. Chronologie des médias

Le numérique permet un plus grand accès des œuvres au public et du public aux œuvres.

La chronologie des médias est évidemment un sujet central : comment améliorer la vie et la diffusion des films sans abîmer leurs financements ? Il semble qu'on devrait pouvoir aborder la question en analysant la vie des films au cas par cas, et selon leur économie, mais la crainte de l'effet boîte de Pandore paraît encore insurmontable. Y a-t-il seulement des critères qui permettraient d'éviter un bouleversement dangereux pour certains des partenaires historiques du cinéma, mais qui laisseraient à tous les films la possibilité d'être vus ?

Peut-on envisager des expérimentations ou exceptions, dans le contexte d'une approche plus fine du territoire?

b. La place sur les services de télévision

Qu'il s'agisse de repenser le rôle de l'audiovisuel public ou la place de CANAL+ (ou Vivendi ?) dans le cinéma français, chacun paraît n'avoir qu'à gagner d'un renforcement des différents partenariats possibles dans le secteur. Où en sont les accords en place ou en devenir ?

- Le cas CANAL+

Quel avenir doit-on inventer avec CANAL+, alors que le cinéma reste la première motivation d'abonnement (avec le sport) ? Alors qu'un effort de rationalisation de ses moyens est en cours, poussant vers une plus grande synergie au sein du groupe, CANAL+ peut-il rester le partenaire privilégié du cinéma indépendant ? La production « maison », qui permet mise en commun des moyens, planification à long terme et logique de promotion croisée dès la genèse des projets, peut-elle laisser à la production indépendante la place qu'occupait jusqu'ici?

Ne faut-il pas anticiper le prochain accord CANAL+ et aborder dès maintenant des discussions de fond sur la modernisation de cet accord, en prenant réellement en compte les évolutions économiques et technologiques de notre partenaire ?

- Le cas France Télévisions

Le cinéma doit aussi conserver ce lien intime qu'il entretient avec France Télévisions, en nous interrogeant collectivement sur ce que doit être aujourd'hui un service public de l'audiovisuel.

Alors que les images sont partout, que la concurrence faite au cinéma doit nous faire sortir du vieux schéma de pensée « la rareté fait la richesse », devenu dès lors seulement valable par exception (la saga Star Wars serait-t-elle le dernier gagnant de la parcimonie de la diffusion hors salles ?), que le piratage reste

intense, ne doit-on pas repenser la diffusion des films et réinventer à travers le service public de l'audiovisuel la télévision d'aujourd'hui ?

La télévision de rattrapage (TVR) s'est ouverte à toutes les images de la télévision, exception faite du cinéma. Alors que se développe ainsi une pratique qui remplace rapidement la consommation linéaire d'images, le cinéma ne risque-t-il pas de devenir une pratique culturelle oubliée de la jeunesse ? 50 ans d'éducation à l'image seront défaits, si on ne parvient pas à mieux exposer le cinéma sur tous les écrans d'aujourd'hui. Reste à imaginer les schémas de rémunération idoines de façon à ne pas écorner le financement de la création même.

Dans la mesure où France Télévisions demande l'ouverture de la TVR au cinéma, et demande ainsi de recevoir les moyens de mieux exposer les films,pourquoi ne pas en offrir la possibilité uniquement aux services de télévision qui investissent plus de 3,5% de leur chiffre d'affaires au bénéfice de la production ? Et pourquoi ne pas intégrer cette même condition dans la la réflexion (nécessaire alors que le non linéaire modifie la donne) sur les jours interdits ?

En tout état de cause le débat doit se recentrer aussi sur la question de son financement et sur le caractère impératif de repenser la redevance (comme en atteste notamment le rapport Gattolin et Leleux au Sénat).

Cinéma et création, les 25 prochaines années

revue de Presse

Vincent Bolloré expose devant le CSA sa stratégie pour Canal+

LE MONDE | 24.09.2015 à 06h58 • Mis à jour le 24.09.2015 à 12h04 |Par **Alexis Delcambre**

Il ne s'est jamais publiquement exprimé, à ce jour, sur la transformation de Canal+, qu'il mène, de façon déterminée, depuis le mois de juillet. Jeudi 24 septembre, Vincent Bolloré est attendu au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), pour un échange sur les événements des dernières semaines et sa stratégie pour le groupe audiovisuel qu'il préside. Un rendez-vous qui a été décidé *« de concert »* entre les deux parties et qui doit être l'occasion, pour les huit membres du CSA, de mieux cerner les intentions de M. Bolloré.

Ce rendez-vous intervient à un moment où les préoccupations quant à l'avenir de Canal+ s'expriment plus ouvertement, après une phase de stupeur. Mardi, la présidente (UDI) de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, Catherine Morin-Desailly, a annoncé une audition prochaine de M. Bolloré, qui pourrait se tenir le 8 octobre. ***« Nous souhaitons l'entendre sur le devenir de Canal+, qui est un maillon important du financement du cinéma »***, a-t-elle expliqué.

De son côté, la Société civile des auteurs multimédia (SCAM), qui fédère 37 000 auteurs, a appelé *« les dirigeants du groupe Canal+ à la retenue et au respect de la création »* et demandé *« au CSA, garant de la liberté de communication, desortir de son silence concernant la situation à Canal+ »*.

Bataille de l'image

Mercredi, l'association Reporters sans frontières et le collectif « Informer n'est pas un délit » ont publié une adresse au CSA, estimant *« que le principe d'indépendance éditoriale des médias, pilier de notre démocratie, a été, à de multiples reprises, piétiné par l'actionnaire principal du groupe Canal+ »*. Ils demandent *« qu'une charte garantissant l'indépendance éditoriale des chaînes du groupe soit annexée à la convention de Canal+ »*.

En effet, chaque chaîne de télévision − comme Canal+, D8, D17 ou i-Télé − a signé une convention avec le CSA, en échange de l'attribution d'une fréquence hertzienne. Par exemple, celle d'i-Télé, la chaîne d'information en continu du groupe, exige une *« indépendance de l'information, notamment à l'égard des intérêts de ses actionnaires »*. Le CSA est donc fondé à interroger M. Bolloré sur cet aspect des choses.

Au-delà du respect des conventions, c'est désormais une bataille de l'image qui s'engage pour M. Bolloré. Depuis son arrivée à la tête de Canal+, celui-ci s'est peu embarrassé des apparences, sur fond de renvois brutaux de managers et de déprogrammations de documentaires. Mais l'audiovisuel est un secteur très régulé et symbolique, a fortiori Canal+, un acteur majeur pour le financement de la création audiovisuelle française et européenne. Comment M. Bolloré voit-il cette responsabilité et la dimension quasiment politique de son rôle, au-delà de sa vision entrepreneuriale ? C'est le sens de la phase qui s'ouvre ce jeudi.

Les inquiétudes du cinéma français à l'ère Bolloré

LE MONDE | 09.10.2015 à 14h05 • Mis à jour le 09.10.2015 à 15h54 |Par **Michel Guerrin**

Un sacré film, la saga Canal+. Un film noir. Avec en héros sombre Vincent Bolloré, le patron, et pour victimes des chefs et cadres qui ont dû faire leurs cartons sur-le-champ dans leur bureau vitré. Vincent Bolloré n'a pas fini de jouer au méchant. Encore que son opération séduction a commencé. Et d'abord dans le cinéma. Avec, en toile de fond, cette question : l'homme d'affaires va-t-il désormais lancer ses boules dans les quilles du 7e art ? L'enjeu est de taille. Un film français sur deux depuis dix ans bénéficie de l'argent de Canal+. La chaîne cryptée le fait par obligation légale, par intérêt aussi. Elle est contrainte d'investir une part de son chiffre d'affaires dans des films (une bonne centaine par an) qui, ensuite, nourriront ses programmes. Trente ans que ça dure. Trente ans que l'on dit que, si Canal+ va bien, le cinéma français va bien.

Vincent Bolloré ne cassera pas ce système. Le cinéma fait moins recette qu'il y a quinze ans mais resterait le premier motif d'abonnement à Canal – avec le sport. Il lui faut des films pour que les abonnés n'aillent pas voir ailleurs. Et puis le patron est tenu par la convention, renouvelée au printemps pour cinq ans, que la chaîne cryptée a signée avec les professionnels du secteur. Personne ne le voit s'asseoir sur un texte sur lequel l'Etat veille.

Purges

Face à une famille du cinéma « choquée » par les purges dans la chaîne cryptée, c'est plutôt un numéro de charme que prépare Vincent Bolloré. Ce numéro, il vient de le tester auprès du directeur de la Cinémathèque française, Serge Toubiana. A qui il a fait un beau cadeau : 1,25 million d'euros de mécénat sur cinq ans. Il fallait bien ça pour que cet ancien gauchiste dise à notre consœur Clarisse Fabre, dansLe Monde du 5 octobre, que le patron de Vivendi est avant tout un amoureux du cinéma.

Ce qui amuse un haut cadre de Canal+ qui, sous couvert d'anonymat, ébauche ce scénario : « Dans un premier temps, Bolloré va flatter le monde du cinéma pour s'acheter une virginité. Comme il a le chéquier, tout le monde lui mangera dans la main, des producteurs aux acteurs. Après, ce sera une autre histoire. Pour obtenirun financement de

Canal, il faudra faire allégeance. » Ce dernier a cette formule :« Canal a été un acteur cool avec le cinéma français. C'est fini. »

Un acteur cool ? Canal+ a pu donner l'impression d'avoir mené une politique cinéma « dispendieuse », confie l'économiste Laurent Creton. Bien dans le climat d'une entreprise flamboyante. Et pas du goût de Vincent Bolloré, disent certains, qui n'aurait pas apprécié les termes jugés trop généreux de la convention :consacrer 12,5 % de son chiffre d'affaires, soit 225 millions d'euros par an, à la production ou l'achat de films, avec obligation d'aider des premiers films et ceux à budget modeste.

Des choix « moins canaille »

La marge de manœuvre est donc étroite. Mais si l'enveloppe pour le cinéma ne devrait pas bouger, le choix des films aidés, lui, pourrait évoluer. Déjà, la directrice du cinéma à Canal+, Nathalie Coste-Cerdan, a été virée, remplacée par Didier Lupfer. Ce dernier, toujours dans Le Monde du 5 octobre, jure que ça ne va pas changer, mais il ajoute qu'il faut « prendre en compte le point de vue des abonnés ». C'est-à-dire ? « Le film doit être un spectacle, qu'il s'agisse d'un film d'auteur exigeant ou grand public. » Des propos qui affligent le secteur, pour une raison simple : le cinéma repose sur une politique de l'offre, pas de la demande. Sinon les deux Palmes d'or, La Vie d'Adèle, de Kechiche, ou Dheepan, de Jacques Audiard, auraient moins de chance d'être financés. « Les choix risquent d'être un peu moins "canaille" », dit joliment un producteur. Certains se demandent si Bolloré interviendra lui-même dans le choix des films. « Il ne va quand même pas lire les scénarios ! », dit un producteur. Il aurait bien écrit deux saynètes pour les Guignols… Il pourrait surtout, plutôt que d'acheter des films, les faire en interne, de l'écriture du scénario à la réalisation. Ce qui serait un coup dur pour la production indépendante.

Le plus grand danger viendrait non de Bolloré mais de la fragilité de Canal+ dans un paysage hostile. C'est l'avis de Laurent Creton, et aussi de Pascal Rogard, le directeur de la société d'auteurs SACD. Les plates-formes Internet comme Netflix, installées dans des pays à la fiscalité clémente, proposent des séries à un rythme effréné, propres à concurrencer sévèrement celles de la chaîne cryptée. « Canal contre Netflix, c'est comme les taxis contre Uber », dit Pascal Rogard.

Et il y a le marché du sport, plus précisément du football, sur lequel Canal+ a longtemps régné seul, mais qui, depuis quelques années, doit batailler à coups de millions contre les Qataris de BeIN Sports. En perdant parfois. Leur prochain match aura lieu à l'automne, où Canal+ devra défendre son contrat sur les rencontres de première division en Angleterre. S'il perd, le coup sera rude. Des abonnés pourraient déserter. C'est là que ça se joue, bien plus que sur les programmes en clair. L'effet sur le cinéma sera direct ? Son budget est indexé sur le chiffre d'affaires de la chaîne. Ce qui fait dire à certains : « Le cinéma français dépend du sport. » Or, si Canal ne donne aucun chiffre, on reconnaît en interne que le parc d'abonnés décroît assez fortement en ce moment.

Un autre contrat est en train de se renégocier : l'exclusivité des retransmissions du Festival de Cannes. Canal+ tient le marché, de plusieurs millions d'euros, depuis vingt ans, mais le service public est dans la course. Si Canal perd, le symbole sera fort. « On saura en novembre qui l'emporte », dit Pierre Lescure, le président du Festival. Lescure fut une figure

de l'esprit Canal. La situation est donc cocasse. Quand on le lui fait remarquer, il ne dit pas le contraire.

Crédit d'impôt : Luc Besson a-t-il sauvé le cinéma français ?

François Léger et Vanina Arrighi de Casanova - 14/10/2015 – 10h18 Première

© DR

Alors que l'Assemblée nationale entame les débats sur le projet de Loi de finances qui doit intégrer la réforme du crédit d'impôt pour les tournages en France, on fait le point sur cette bataille menée par Besson au nom du cinéma français.

C'est un combat de longue date qui a été remporté il y a quelques jours. Le crédit d'impôt accordé aux films dont le tournage se déroule en France va être revalorisé à hauteur de 30 % et étendu à tous les longs-métrages, ou presque. Après un lobbying intense, Luc Besson a donc gagné son bras de fer face au gouvernement, qui va intégrer la réforme fiscale dans la Loi de finances 2016 discutée depuis hier à l'Assemblée nationale. Permettant à Besson de tourner son blockbuster *Valérian*dans l'Hexagone. Et au-delà ?

Crédit d'impôt mode d'emploi

Un crédit d'impôt est un avantage fiscal qui permet de soustraire de sa déclaration une partie de ses charges. Ici, les sociétés de productions françaises qui financent les films. Le système actuel permettait aux productions étrangères tournant en France de bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 %, ainsi qu'aux productions françaises en langue française de moins de sept millions d'euros. Les autres en étaient exclues, à l'exception des films d'animation, qui pouvaient déduire 25 % de leurs charges. Demain, pratiquement tout le monde pourra bénéficier des 30 %. Et si ce crédit d'impôt était auparavant plafonné à 4 millions d'euros, il sera désormais plafonné à 30 millions - autant dire presque déplafonné. Ce après validation de l'Assemblée nationale (puis de la Commission européenne) où s'ouvraient aujourd'hui les débats sur le projet de Loi de finances 2016. De quoi réjouir **Luc Besson** et son blockbuster *Valérian* à 170 millions, pour qui la réforme semble être faite sur mesure : les films français en langue étrangère, bénéficiant normalement de 20 % de crédit d'impôt si l'utilisation d'une autre langue que le français s'impose pour raisons artistiques, pourront désormais déduire 30 % si ces films sont à "forts effets visuels". Encore une fois, *Valérian* coche toutes les cases.

Lutter contre la concurrence

La concurrence fiscale en Europe est extrêmement forte et les rabais consentis par certains pays étaient souvent bien plus intéressants que ceux offerts par la France (Belgique, République Tchèque…). Outre nombre de gros projets hollywoodiens qui choisissaient d'autres lieux de tournage que la France, de nombreuses productions hexagonales ont déserté le territoire pour faire des économies substantielles. « *Énormément de films français se tournaient à l'étranger. Notamment, mais pas que, des grosses productions* », explique Sarah Drouhaud, rédactrice en chef du site lefilmfrancais.com. « *Les gens de l'industrie technique étaient ceux qui souffraient le plus du système en place : les loueurs de caméras, de lumières, les studios… Les gros tournages, qui dépensent donc le plus d'argent, font très mal quand ils franchissent la frontière. Il y aura toujours de la délocalisation, que ce soit pour raisons artistique ou parce que le film est une co-production.*

Mais ces dernières années, on était arrivé à un niveau très élevé. L'idéal serait qu'il y ait une harmonisation au niveau européen. Autant vous dire qu'on en est encore loin », résume-t-elle.

La situation en chiffres

La fiction française a été riche au premier semestre 2015 : 687 semaines de tournage tous territoires confondus (contre 417 l'année dernière). Mathématiquement, plus de tournages de films français veut dire plus de tournages délocalisés. Le crédit d'impôt semble donc tomber à pic pour arrêter l'hémorragie.

D'après les chiffres fournis par la Ficam (Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia), le taux de délocalisation en nombre de semaines de tournage est devenu alarmant au premier semestre 2015 : 37 %, soit 17 point de plus qu'au premier semestre 2014. Un niveau "*jamais atteint*" sur cette période depuis 8 ans. Les films au budget inférieur à dix millions d'euros ont été les plus touchés, puisque leur taux de délocalisation est passé de 22 % à 30 % sur la même période par rapport à l'année dernière. Les deux films du premier semestre à plus de 20 millions de budget (*Les Visiteurs 3* et *The Lake*) ont été quasi entièrement délocalisés, alors que le taux de délocalisation est de 46 % pour les films de 7 à 10 millions.

La puissance de Luc Besson

Avec son film à 170 millions et la promesse de milliers d'emplois pour les techniciens français, Luc Besson, qui s'est abondamment servi des médias comme porte-voix, a beaucoup contribué à faire avancer cette réforme, permettant à Fleur Pellerin de peser plus lourd dans l'arbitrage qui a eu lieu entre le ministère de la Culture et Bercy, responsable du budget. Éric Altmayer, co-dirigeant de la société de production Mandarin Films et vice-président de l'association des producteurs de cinéma, salue « *l'efficacité* » du réalisateur « *en terme de lobbying* ». Et rappelle que « *ces revendications étaient faites par les producteurs indépendants depuis longtemps. Mais ne s'est pas inscrit en faux. Il a utilisé le levier d'un film à 170 millions pour imposer un point de vue beaucoup plus audible* ». Pour Sarah Drouaud, « *les industries techniques en France souffraient énormément et n'arrêtaient pas de le dire. C'est vrai que Luc Besson a une capacité à mobiliser et à convaincre, mais on n'est pas arrivé à ce résultat uniquement grâce à lui. Je pense que ça ne fera pas plaisir qu'à Luc Besson et ne servira pas qu'à* Valérian*. Notamment pour les films à 10 millions d'euros de budget* » qui ne bénéficiaient pas encore des 30 % de crédit d'impôt.

La réaction de l'industrie

Le nouveau crédit d'impôt a été « *globalement salué* » par toute l'industrie française, selon Sarah Drouaud. Frédérique Bredin, présidente du CNC, croit savoir qu'il s'agit d'« *un investissement considérable pour la consolidation et la compétitivité de notre industrie. C'est la reconnaissance de l'engament de cette industrie pour l'emploi, pour l'activité et bien sûr, pour la création artistique ».* Elle rappelle que ce secteur *« représente près de 1% du PIB et plus de 340 000 emplois* ». Des emplois qui devraient largement bénéficier de ce crédit d'impôt remanié, selon Éric Altmayer : « *Si cela permet de tourner en France et, sans trop de discriminations financières, d'utiliser le tissu local, on ne va pas se poser de questions. Je suis globalement très favorable à ce changement. C'est très bon pour le système globalement et on ne peut pas être dans son petit pré carré. Je suis pour ce qui est simple et accessible à tous* », assure-t-il. Même son de cloche chez Sarah Drouhaud, qui est persuadée que « *ce nouveau système va changer les choses. Les pouvoirs public ont fait le calcul : cela va coûter moins que ce que cela va rapporter. C'est une mesure très forte qui mise sur la compétitivité et qui devrait produire des effets concrets* ». La ministre de la Culture Fleur Pellerin en avait d'ailleurs apporté la preuve lors de sa conférence de presse du 30 septembre dernier : « *Un euro de crédit d'impôt génère en moyenne 3,10 euros de recettes fiscales et sociales* », assurait-elle.

Implacable. La Ficam se réjouit également du nouveau crédit d'impôt, qui selon elle replacera « *le cinéma français dans un ordre de marche conforme à son rôle essentiel en Europe* ».
Reste une voix dissonante, celle de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), qui croit largement aux effets bénéfiques de cette revalorisation, mais reste « *très circonspecte face à la volonté d'élargir l'accès du crédit d'impôt à certains films français tournés en langue étrangère* ». La SACD a peur que cette ouverture « *ne s'accompagne de larges abus* » et demande « *des garanties précises et pérennes* » pour éviter les motivations purement économiques. « *La délocalisation n'a jamais été une solution privilégiée, c'est une solution par défaut* », jure Éric Altmayer. « *Et elle s'applique beaucoup plus facilement à des films de genre un peu intemporel, comme l'action. Les délocalisations purement économiques et financière, il y en a eu peu* » chez Mandarin Films. Répondant indirectement aux inquiétudes de la SACD, le producteur de *Saint Laurent* rappelle le rôle des grosses productions dans la sauvegarde des petites : « *Il faut être lucide : la défense du cinéma français en général se fait sur la base de quelques films. Ce sont eux qui permettent à tous les autres petits d'exister. Renforcer la présence du cinéma domestique avec des films importants a des effets positifs à tous les points de vue, pas seulement économiques* ».

Ce que ça va changer ?
L'allègement de charges que permet la réévaluation du crédit d'impôt permettra de compenser le fait que le coût du travail est plus élevé en France que chez la plupart de ses voisins européens. Et de remettre en valeur le savoir-faire français : « *Les équipes françaises font en général un travail extrêmement fin sur les costumes, le maquillage, la coiffure… On ne peut pas avoir la même qualité et le même rendu ailleurs, même si les conditions de tournage à l'Est se sont largement améliorées* ». La Ficam est elle convaincue « *de bénéficier d'un dispositif capable de faire face aux incitations de l'étranger et de leur permettre de retenir sur le territoire les plus grandes productions françaises* ». Si la question d'une surenchère fiscale au sein de l'Europe peut se poser, Éric Altmayer se veut rassurant : « *Elle existe déjà, notamment dans les pays de l'Est. Je sais déjà que ces nouvelles mesures françaises ont un effet très efficace car cela les rend moins compétitifs. Je pense que des tournages qui auraient été délocalisés avant vont rester en France* ». D'ailleurs, Sarah Drouaud croit intimement « *qu'un gros film comme* Les Visiteurs 3 *aurait très probablement été tourné en France si le crédit d'impôt avait déjà été modifié* ».
Rendez-vous pour les *Visiteurs 4*.

Culture : un budget en légère hausse, des aides accrues au cinéma

MARINA ALCARAZ / LES ECHOS | LE 30/09 À 19:33

La ministre a confirmé un crédit d'impôt de 30 % pour le cinéma. Les ressources affectées à France TV et Radio France augmentent à peine.

Fleur Pellerin, la Ministre de la Culture, a présenté son budget pour l'année à venir - AFP

Une très légère hausse à 7,3 milliards d'euros

Le budget du Ministère de la Culture et de la Communication augmente de 2,7 % en 2016 par rapport à la loi de finances pour 2015, atteignant 7,3 milliards d'euros. Hors effet de périmètre, lié à l'intégration dans le budget de la redevance sur l'archéologie préventive, la progression n'est toutefois plus que 1 %. Le principal poste du budget du ministère concerne l'audiovisuel public

(3,9 milliards d'euros), devant les secteurs de la culture et la recherche (2,9 milliards), et la presse, la diversité radiophonique, le livre et les industries culturelles (0,5 milliard).

La redevance augmente de 1 euro

Fleur Pellerin a rappelé les grandes orientations prises de ces dernières années destinées à assurer « des ressources pérennes et sécurisées » à l'audiovisuel public. En clair : limiter le recours au budget de l'Etat, qui peut varier d'année en année. Comme indiqué il y a quelques semaines , le choix a été fait de n'augmenter la redevance que d'1 euro : au total, la redevance représente 3,7 milliards d'euros (hors taxe), progressant de 60 millions. La taxe télécoms sera augmentée de 0,3 point et affectée directement à l'audiovisuel public (représentant 74,3 millions). A l'inverse, la subvention budgétaire - provenant de la poche de l'Etat- sera divisée par quatre (à 40,5 millions). Au total, les concours financiers attribués à l'audiovisuel public progressent de 16 millions, à 3,8 milliards (hors taxe).

De légères hausses pour France TV et Radio France

La répartition des ressources publiques entre les différentes radios et chaînes de télévision montre une relative stabilité d'une année sur l'autre. Sans surprise, France Télévisions reste le premier bénéficiaire des deniers publics avec 2,5 milliards de ressources publiques, en très légère hausse de 4 millions (+0,2 %). Pas de quoi modifier les projections de déficit du groupe audiovisuel public, qui tablait sur environ 50 millions de pertes en 2016. Radio France arrive juste derrière avec 607 millions, en hausse de 5 millions, *« témoignant de l'engagement de l'Etat aux côtés de Radio France dans son effort de retour à l'équilibre »*, notamment pour les surcoûts de la réhabilitation de la Maison de la radio.

Fleur Pellerin a rappelé son intérêt à ce que les groupes publics génèrent plus de recettes commerciales. Elle a confirmé une réflexion sur les contraintes de production dite « dépendante » - qui comprend la production interne- des chaînes publiques, alors que France TV mène des négociations sur ce front (« Les Echos » du 28/09).Parallèlement, des discussions plus larges entre producteurs et diffuseurs ont lieu en ce moment, qui pourraient donner lieu à des décisions du gouvernement d'ici la fin de l'année.

Un coup de pouce au cinéma et peut-être aux séries

Comme « Les Echos » l'avait indiqué , le gouvernement a confirmé la généralisation du taux de 30 % de crédit d'impôt pour le cinéma, jusqu'alors réservé aux films à un budget limité. Le plafond a été fixé à 30 millions d'euros. *« Depuis début 2015 (et le développement des crédits d'impôt, NDLR), on observe une forte relocalisation des tournages »,* s'est félicité la ministre.

Des réflexions sont en cours sur un dispositif comparable pour les séries, a-t-elle également annoncé, sans détailler davantage. Ce n'est toutefois pas prévu pour le projet de loi de finances initiale.

"Il va falloir faire des choix" à France TV, annonce Delphine Ernotte

Par Challenges.fr **Publié le 23-09-2015 à 09h58**

La patronne de France Télévisions anticipe un déficit de 50 millions d'euros pour le groupe public en 2016 "si on ne fait rien, ce qui ne sera pas le cas".

La présidente de France Télévisions Delphine Ernotte a souligné mercredi 23 septembre sur*Europe 1* qu'elle n'entendait pas laisser cette entreprise "péricliter" et qu'elle allait donc devoir faire "des choix", vu sa situation financière. Après le refus du gouvernement de lui accorder un retour de la publicité après 20H00 et une hausse significative de la redevance, Delphine Ernotte anticipe un déficit de 50 millions d'euros pour le groupe public en 2016 "si on ne fait rien, ce qui ne sera pas le cas".
"J'ai deux messages: je ne laisserai pas cette entreprise péricliter. Deux - et je l'ai dit à mon actionnaire préféré (l'Etat, NDLR) -, je ne ferai pas tout avec moins. Il va falloir faire des choix. Et je ne renoncerai à aucune de mes priorités". "On est en train de travailler". "On passe tout au peigne fin. J'ai un conseil d'administration, j'ai un actionnaire, j'ai le CSA et c'est vers eux que je reviendrai très vite pour faire des propositions". Les économies porteront "sur tout".

Delphine Ernotte a par ailleurs estimé qu'il fallait "impérativement queFrance Télévisions soit à l'image, résonne avec son public". "Honnêtement, en arrivant, mon premier constat, c'est que ce n'est pas le cas. On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que ça change" pour qu'il y ait "des femmes, des jeunes, toutes les origines".